

Société de Tir du Jura

Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2023

La séance débute à 20h07

1) Effectifs

2022/2023	261 licenciés dont 38 féminines et 18 jeunes
2021/2022	267 licenciés dont 37 féminines et 28 jeunes
2020/2021	264 licenciés dont 36 féminines et 20 jeunes
2019/2020	259 licenciés dont 30 féminines et 21 jeunes
2018/2019	262 licenciés dont 26 féminines et 23 jeunes

2) Compétitions

Les tireurs participent aux championnats départementaux, régionaux et nationaux.

L'arbalète Field, la carabine et pistolet 10 mètres, TSV, TAR et poudre noire ont présentés des sportifs. Pas assez de compétiteurs malgré des résultats probants. Monsieur le Président invite tous les membres de la STJ à pratiquer leur sport en compétition.

Résultats

- Arbalète médaille de Bronze minimes par équipe / une médaille de bronze individuelle TSV : 2 tireurs aux championnats de France (Ralf Geldreich et Franck Plessy) (validation de leur monitorat)

3) Formation

- M. Ralf Geldreich est arbitre et moniteur de TSV
- M. Plessy est arbitre et moniteur de TSV

M. Plessy informe que 4 autres personnes sont en formation pour renforcer cette activité.

- En interne, le 10 mètres reste le passage obligatoire avant l'examen de contrôle des connaissances et l'obtention du carnet de tir qui est maintenu.

4) Promotion du tir

Outre les parutions dans la presse locale, cette année a été organisée sous l'égide de M. Eric Besançon et Madame Pontet une porte ouverte dans le parc des bains lors du forum des associations. Cela a permis de faire connaître notre discipline (à l'aide des carabines laser) et de recruter nombre de tireurs (4 enfants, 2 adolescents et 4 adultes).

Monsieur Jean-François Butet, journaliste au Progrès a réalisé une grande interview le samedi 30 septembre sur notre sport. Il devrait paraître dans les jours qui viennent. L'histoire de la STJ a été abordée. L'accent sera mis sur l'école de tir pour pouvoir faire des équipes aux compétitions.

5) Organisation des compétitions

Les compétitions de 10 mètres.

La compétition départementale de TAR a eu lieu les 22, 24 et 24 septembre. Encore trop peu de compétiteurs de la STJ cette année. Chaque compétition rapporte environ 2000 euros.

6) Communication

M. Raphaël Besançon s'occupe du site de la STJ. Il est remis à jour très régulièrement et nombre de communications et demandes émanent de la visite du site. Il assure aussi la saisie des résultats des différentes compétitions. Très prochainement, le nouveau règlement interne de la STJ sera disponible au téléchargement sur le site. Le RI sera voté à la prochaine AG (adopté en amont par le Comité Directeur).

7) Utilisation des pas de tir

Forte baisse du nombre de tireurs au pas de tir 25 mètres et usage majoritaire du 200 mètres par les seconds clubs. Il est fait remarque que les horaires ne sont pas les plus appropriés car il n'est pas possible de tirer avant 15 heures.

En ce qui concerne les ouvertures en semaine, elles se font à la diligence des membres du comité qui sont disponibles. Cela dépend donc des bénévoles et un calendrier ne peut être établi par avance.

Question de M. Plessy à l'assemblée - « Qu'est-ce qui vous ferait venir plus souvent ? »

Réponses des membres :

- Ouverture le samedi matin.
- Plus de créneaux d'ouverture.
- Des permanents non membres du Comité Directeur pour assurer la surveillance du site.

M. le Président - « Qui viendrait le samedi matin ? »

6 personnes ont levé la main.

Monsieur le Président propose d'en faire l'essai et espère y voir du monde afin de pérenniser ce nouvel horaire d'ouverture.

8) Travaux 2022-2023

De gros travaux ont été réalisés cette année.

- La ciblerie électronique du 200 mètres est opérationnelle. Elle aura nécessité de nombreuses heures de travail de la part des bénévoles et des finances substantielles pour la finaliser. Elle est opérationnelle depuis mai 2022 (coupe Régionale TAR). Une aide exceptionnelle de 30 000 euros de la part de la Ligue Régionale a été allouée. Coût total des travaux 54 000 euros.
- Hausse de la butte du 100 mètres.
- Monsieur Pierre Prost fait un travail important et il est chaudement remercié ainsi que Monsieur Walter Langacher pour l'entretien du site de Montciel.
- Remerciement à Monsieur Bernard Banderier pour l'invention et la réalisation de 12 charriots pour le 50 mètres. M. Polette lui offre un panier garni pour le remercier de son engagement constant auprès des tireurs et du Club dont il a été le Président.
- Élagage constant des arbres du site de Montciel. Remerciements à Messieurs Rebillard et Michaud pour la prise en charge de ces travaux.

9) Projets

- Ciblerie électronique du 10 mètres (20000 euros environ-Inscrit au budget provisionnel de 2024). Plusieurs fabricants sont en lice mais des clubs utilisateurs signalent des problèmes chez plusieurs d'entre-eux. Il va être demandé au représentant chez qui la ciblerie du 200 mètres a été achetée un devis.
- Casquette de protection à la pluie de la ciblerie du 25 m.
- Achat d'un robot tondeur (3000 euros environ-Budget Prévisionnel)
- Journée de corvée pour l'entretien du site de Montciel

Information du Président

Le samedi 14 octobre les adhérents à la STJ sont invités à une corvée à Montciel.

A partir de 13h30 avec des gants et de la bonne humeur. En fin d'après-midi, le café et les gâteaux seront offerts. S'il pleut, la corvée sera reportée.

10) Tarifs

Les tarifs de 2022 ont été reconduits.

Adulte : 180 euros

Junior : 115 euros

Cadet : 100 euros

Poussin, benjamin, minime : 80 euros

Second club : 110 euros

Couple : 320 euros

Remarque : M. Plessy informe qu'une personne qui n'aurait pas de licence au 31 août ne peut acquérir une arme ou des munitions de catégorie C.

11) Sécurité

Elles restent les mêmes et malgré les rappels constants de ces règles il est constaté des manquements fréquents.

Pour mémoire :

- Passage obligatoire au 10 m.
- Licence visible
- Sortie des armes sur le pas de tir
- Témoin de chambre vide dans la culasse
- Lunettes au pas de tir

M. le Président a été informé de graves manquements aux règles élémentaires de sécurité. En particulier l'orientation du canon. Il rappelle que la sécurité est affaire de tous. Si un membre constate de tels agissements, il est de son devoir de les signaler afin d'apporter une aide « pédagogique » dans un premier temps au contrevenant.

D'ailleurs, des tirs contrôlés seront effectués dorénavant dans un esprit pédagogique.

Quelques rappels : doigt dans le pontet face à la cible, chargeur « grillé » surnuméraire inutile, déplacement avec arme en cas d'incident de tir interdit.

Les consignes sont affichées et personne ne peut prétexter ne pas les connaître.

« Respectez les consignes, faites votre devoir de tireur et de citoyen. »

12) Remerciements

Monsieur le Président remercie tous ceux qui œuvrent pour notre club et plus généralement pour notre sport. M. Banderier tout particulièrement, les bénévoles, ECLA, le Département du Jura et la ligue de Franche-Comté pour sa très généreuse contribution financière.

L'année prochaine sera électorale. M. le Président informe de sa volonté de quitter la présidence du Club. Il rappelle à l'assemblée les modalités de l'élection.

13) Rapport financier

Le rapport est présenté par Monsieur Eric Besançon.

COMPTE DE RESULTAT 2022 / 2023

DEPENSES (CHARGES)			RECETTES (PRODUITS)		
CG	Désignation du compte de gestion (CG)	Montant	CG	Désignation du compte de gestion (CG)	Montant
601	Achats de fournitures de bureau	0,00 €			
605001	Achats de petite fourniture et petit équipement	458,38 €			
605002	Achats de matériel de TIR	7 319,14 €	706	Prestations de services (remboursement arbitrage)	3 634,11 €
605003	Achats de matériel et entretien	1 150,79 €		70 – Ventes et prestations de services	3 634,11 €
605004	Site Internet	310,65 €	721	Produits immobiliers (conventions)	8 516,00 €
60505	Achats de médailles, vêtements ...	818,61 €		72 – Production immobilisée	8 516,00 €
6061	Achats de fournitures non stockables (eau, énergie,...)	943,06 €	744	Comité Départemental	175,50 €
607	Formation	0,00 €	744	Subvention Conseil Départemental	900,00 €
	60 – Achats	11 000,63 €	744	Subvention ECLA	1 230,00 €
615	Travaux, entretiens et réparations	67 027,38 €	744	Aide ligue F.C. pour EDT Compétitions	700,00 €
616	Primes d'assurances	2 304,90 €	744	Aide Ligue F.C. pour achat matériel EDT	1 500,00 €
	61 – Services extérieurs	69 332,28 €	744	Aide Exceptionnelle Ligue F.C. cibles électronique 200M	30 000,00 €
6221	Honoraires d'arbitrage pour les compétitions	3 634,01 €	744	Don HEBERT Orgelet	1 000,00 €
625	Missions et réceptions	1 128,27 €		74 – Subventions d'exploitation	35 505,50 €
6251	Déplacement	0,00 €			
6261	Frais postaux	17,20 €	756	Cotisations des membres (licences)	47 922,00 €
6262	Frais de télécommunications FREE	509,23 €		75 – Autres produits de gestion courante	47 922,00 €
6275	Frais bancaires	161,56 €			
628	Divers cotisations (CD-FFT-Ville ...)	334,60 €	768	Autres produits financiers (intérêts Livret Bleu)	453,06 €
	62 – Autres services extérieurs	5 784,87 €		76 – Produits financiers	453,06 €
6581	Engagements des tireurs pour les compétitions	2 268,50 €	7718	Abandons de créances	2 589,00 €
6588	Cotisations FFT pour les licences	20 258,00 €	778001	Autres produits exceptionnels (caisse 10M et Montciel)	4 142,05 €
	65 – Autres charges de gestion courante	22 526,50 €	778002	Engagements tireurs	8 181,00 €
6611	Intérêts des Emprunts	0,00 €			
	66 – Intérêts des Emprunts	0,00 €		77 – Produits exceptionnels	14 912,05 €
864	Personnel bénévole	14 630,40 €	870	Bénévolat (travaux)	14 630,40 €
	86 – Emploi des contributions volontaires en nature	14 630,40 €		87 – Contributions volontaires en nature	14 630,40 €
	TOTAL DES DEPENSES (CHARGES)	123 274,68 €		TOTAL DES RECETTES (PRODUITS)	125 573,12 €
				soit un résultat de	2 298,44 €

PREVISIONNEL saison 2023/2024

DEPENSES (CHARGES)			RECETTES (PRODUITS)		
CG	Désignation du compte de gestion (CG)	Montant	CG	Désignation du compte de gestion (CG)	Montant
601	Achats de fournitures de bureau	50,00 €			
605001	Achats de petite fourniture et petit équipement	800,00 €			
605002	Achats de matériel de TIR	2 500,00 €	706	Prestations de services (remboursement arbitrage)	3 500,00 €
605003	Achats de matériel et entretien + robot tondeuse	4 000,00 €		70 – Ventes et prestations de services	3 500,00 €
605004	Site Internet	620,00 €	721	Produits immobiliers (conventions)	8 500,00 €
60505	Achats de médailles, vêtements ...	500,00 €		72 – Production immobilisée	8 500,00 €
6061	Achats de fournitures non stockables (eau, énergie,...)	1 500,00 €			
607	Formation	200,00 €	744		
	60 – Achats	10 170,00 €	744	Subvention Fonctionnement Département (conseil général)	900,00 €
615	Travaux, entretiens et réparations + cibles electro 10M	45 000,00 €	744	Subvention Fonctionnement ECLA (OIS)	900,00 €
616	Primes d'assurances	2 500,00 €	744	Aide Ligue F.C pour EDT compétitions	600,00 €
	61 – Services extérieurs	47 500,00 €	744	Aide Ligue F.C pour achat matériel	1 500,00 €
6221	Honoraires d'arbitrage pour les compétitions	3 500,00 €		74 – Subventions d'exploitation	3 900,00 €
625	Missions et réceptions	1 500,00 €			
6251	Déplacement pour encadrement	0,00 €			
6261	Frais postaux	40,00 €	756	Cotisations des membres (licences)	47 000,00 €
6262	Frais de télécommunications FREE	550,00 €		75 – Autres produits de gestion courante	47 000,00 €
6275	Frais bancaires	0,00 €			
628	Divers cotisations (CD-FFT-Ville ...)	350,00 €	768	Autres produits financiers (intérêts Livret Bleu)	450,00 €
	62 – Autres services extérieurs	5 940,00 €		76 – Produits financiers	450,00 €
6581	Engagements des tireurs pour les compétitions	2 500,00 €	7718	Abandons de créances	2 600,00 €
6588	Cotisations FFT pour les licences	20 000,00 €	778001	Autres produits exceptionnels (caisse 10M et Montciel)	4 000,00 €
	65 – Autres charges de gestion courante	22 500,00 €	778001		
6611	Intérêts des Emprunts	0,00 €	778002	Engagements tireurs	8 000,00 €
	66 – Intérêts des Emprunts	0,00 €		77 – Produits exceptionnels	14 600,00 €
864	Personnel bénévole	15 000,00 €	870	Bénévolat (travaux)	15 000,00 €
	86 – Emploi des contributions volontaires en nature	15 000,00 €		87 – Contributions volontaires en nature	15 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES (CHARGES)	101 110,00 €		TOTAL DES RECETTES (PRODUITS)	92 950,00 €
				soit une perte de	8 160,00 €

TRESORERIE		Soldes des comptes au 31 / 08 /2023	
	Débit	Crédit	
Eurocompte Association (08710 000141200 40)		30 320,03 €	
Livret Bleu Association (08710 000141200 60)		23 686,15 €	
Fonds de caisse salle 10 M		48,00 €	
Fond de caisse stand Montciel		85,00 €	
TOTAUX	0,00 €	54 139,18 €	
Soit un SOLDE créditeur de		54 139,18 €	

SOCIETE DE TIR DU JURA

GRAND LIVRE	COMPTE DE GESTION - RECETTES (PRODUITS)	
CG 706	ARBITRAGE (prestation de service)	
	⇒ CREDIT	
Renseignements complémentaires	Montant	Date
REM CHQ 0016 - LIGUE F.C arbitrage CL TAR	602,70 €	23/10/2022
REM CHQ 0018 - LIGUE F.C. arbitrage arbalète DEPT	66,50 €	29/11/2022
REM CHQ 0023 - LIGUE F.C. arbitrage arbalète REG	66,50 €	16/01/2023
REM CHQ 0036 - LIGUE F.C. arbitrage arbalète EDT DEP	33,25 €	24/04/2023
REM CHQ 0037 - LIGUE F.C. arbitrage TAR DEP	1 129,80 €	27/04/2023
REM CHQ 0043 - LIGUE F.D arbitrage TAR REG	1 735,36 €	03/07/2023
SOLDE	3 634,11 €	

DEPENSES (CHARGES)				RECETTES (PRODUITS)			
CG	Désignation du compte de gestion (CG)	2022/2023	N-1	CG	Désignation du compte de gestion (CG)	2022/2023	N-1
601	Achats de fournitures de bureau	0,00 €	48,86 €				
605001	Achats de petite fourniture et petit équipement	458,38 €	820,42 €				
605002	Achats de matériel de TIR	7 319,14 €	6 545,94 €	706	Prestations de services (remboursement arbitrage)	3 634,11 €	3 037,21 €
605003	Achats de matériel et entretien	1 150,79 €	1 482,94 €		70 – Ventes et prestations de services	3 634,11 €	3 037,21 €
605004	Site Internet	310,65 €	603,27 €	721	Produits immobiliers (conventions)	8 516,00 €	10 575,00 €
60505	Achats de médailles, vêtements ...	818,61 €	0,00 €		72 – Production immobilisée	8 516,00 €	10 575,00 €
6061	Achats de fournitures non stockables (eau, énergie,...)	943,06 €	988,34 €	744	Comité Départemental	175,50 €	0,00 €
607	Formation	0,00 €	40,00 €	744	Subvention Conseil Départemental	900,00 €	820,00 €
	60 – Achats	11 000,63 €	10 529,73 €	744	Subvention ECLA	1 230,00 €	900,00 €
615	Travaux, entretiens et réparations	67 027,38 €	13 690,25 €	744	Aide ligue F.C. pour EDT Compétitions	700,00 €	180,00 €
616	Primes d'assurances	2 304,90 €	2 231,78 €	744	Aide Ligue F.C. pour achat matériel EDT	1 500,00 €	1 498,02 €
	61 – Services extérieurs	69 332,28 €	15 922,03 €	744	Aide Exceptionnelle Ligue F.C. ciblère électronique 200M	30 000,00 €	0,00 €
6221	Honoraires d'arbitrage pour les compétitions	3 634,01 €	3 036,71 €	744	Don HEBERT Orgelet	1 000,00 €	0,00 €
625	Missions et réceptions	1 128,27 €	948,40 €		74 – Subventions d'exploitation	35 505,50 €	3 398,02 €
6251	Déplacement	0,00 €	0,00 €				
6261	Frais postaux	17,20 €	0,00 €	756	Cotisations des membres (licences)	47 922,00 €	41 262,50 €
6262	Frais de télécommunications FREE	509,23 €	496,49 €		75 – Autres produits de gestion courante	47 922,00 €	41 262,50 €
6275	Frais bancaires	161,56 €	68,16 €				
628	Divers cotisations (CD-FFT-Ville ...)	334,60 €	231,60 €	768	Autres produits financiers (intérêts Livret Bleu)	453,06 €	588,58 €
	62 – Autres services extérieurs	5 784,87 €	4 781,36 €		76 – Produits financiers	453,06 €	588,58 €
6581	Engagements des tireurs pour les compétitions	2 268,50 €	1 203,50 €	7718	Abandons de créances	2 589,00 €	3 813,00 €
6588	Cotisations FFT pour les licences	20 258,00 €	15 141,00 €	778001	Autres produits exceptionnels (caisse 10M et Montciel)	4 142,05 €	2 102,20 €
	65 – Autres charges de gestion courante	22 526,50 €	16 344,50 €	778002	Engagements tireurs	8 181,00 €	5 154,50 €
6611	Intérêts des Emprunts	0,00 €	0,00 €				
	66 – Intérêts des Emprunts	0,00 €	0,00 €		77 – Produits exceptionnels	14 912,05 €	11 069,70 €
864	Personnel bénévole	14 630,40 €	8 435,34 €	870	Bénévolat (travaux)	14 630,40 €	8 435,34 €
	86 – Emploi des contributions volontaires en nature	14 630,40 €	8 435,34 €		87 – Contributions volontaires en nature	14 630,40 €	8 435,34 €
	TOTAL DES DEPENSES (CHARGES)	123 274,68 €	56 012,96 €		TOTAL DES RECETTES (PRODUITS)	125 573,12 €	78 366,35 €
					soit un résultat de	2 298,44 €	23 255,66 €

Le 19 Septembre 2023



SOCIETE DE TIR DU JURA

VALORISATION DU BENEVOLAT

Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)

Institué par la loi N°70-7 du 2 janvier 1970 portant réforme du salaire minimum garanti et création d'un salaire minimum de croissance, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) est le salaire horaire minimum légal en France Métropolitaine, revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010.

Année	SMIC Horaire		Base juridique (décret portant relèvement du salaire minimum de croissance)
	Brut	Net	
2023	11.52 €	9.11 €	

VALORISATION DU BENEVOLAT DE LA STJ

Valorisation du bénévolat

Saison	Désignation des membres	Nbre. Heures	SMIC Horaire Brut en vigueur	Montant Total Bénévolat
2022/2023	Divers licenciés	820	11.52 €	9446.40 €
	Président	200		2304.00 €
	Trésorier	150		1728.00 €
	Secrétaire	100		1152.00 €
	Total	0 000		14 630.40 €

€	Valorisation Bénévolat STJ – Saison 2022/2023	14 630.40 €
----------	--	--------------------

Imputations du bénévolat sur les Comptes de Gestion (CG)

Dépenses (Charges)		et	Recettes (Produits)	
CG 864	Personnel Bénévole		CG 870	Bénévolat (Travaux)

14) Vote

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, monsieur le Secrétaire met successivement aux voix l'approbation du rapport moral et financier tels qu'ils figurent à l'ordre du jour.

Le rapport moral présenté par Monsieur Polette est approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

Le rapport financier présenté par Monsieur Besançon est approuvé à l'unanimité des adhérents présents.

Questions diverses

- Élection du nouveau bureau directeur lors de la prochaine AG (septembre/octobre 2023)
- Intervention de M. Plessy. L'équipe de TSV relance le « Fun Tir » uniquement pour les membres de la STJ. Il est nécessaire d'apporter une arme de poing de calibre 9 mm minimum.
Premier « Fun Tir » le 21 octobre de 15 à 17 heures à Montciel
- Élection du Président de la STJ lors de la même AG.
- Est-il possible de matérialiser le centre de la cible au 200 m ?
Réponse favorable. Une cible papier peut tout à fait être apposée sur le porte-cible.
- Sécurité à Montciel et en particulier au 25 mètres. La vigilance est de mise.
- Relation avec la municipalité et les différents utilisateurs du site de Montciel.
- Avancée des travaux du futur stand 10 mètres.
- SIA -Promis au 1^{er} janvier.

Fin des questions diverses et fin de l'assemblée générale ordinaire à 22h25.

Le Président de la S.T.J.

Le secrétaire de la S.T.J.

Jean-Marc Polette

Eric Yessad